

13 août 1871.

M. le Ministre, j'ai reçu des lettres de M. le
membre de l'École d'Athènes, qui demandent à
reprandre ici leurs fonctions.

Ce sont M. M. Cartault, Rayet et Lebeque pour
la Lettres, Gorceix pour les Sciences.

La situation de ces Mm. aurait besoin d'être confirmée
immédiatement. Ils ont été nommés aux dates
sivantes M. Gorceix. 1^{er} juin 1869

M. M. Cartault } 1^{er} oct. 1869
Rayet }

M. Lebeque 1^{er} janv. 1870.

accusés
Partis pour la plupart de la commun. de la guerre à la
dépense nationale, ils ont vu s'écouler le temps qu'ils
auraient passé en Grèce, et avant qu'ils aient repris
leur travail, ~~il est rare~~ il y aura presque une année
de perdues pour eux.

Je pense m. l. M. que cette année doit par être comptée
dans le temps de leur mission et qu'il leur ~~doivent~~
~~passer~~ ^{pas droit à} ~~compter~~ sur une première prolongation d'un
an. Car si leur mission devait finir au 1^{er} juin
ou 1^{er} octobre de cette année, il vaudrait mieux pour
eux ne pas revenir.

Je vous demande donc pour eux, M. le M., ~~comme~~
l'assurance que ~~celle~~ cette ~~est~~ mesure, qui d'ailleurs
ne présente aucune difficulté, et je ~~serais~~ ^{serais} bien
aise d'être informé par vous que la ~~durée~~ fin de leur
mission ^{de 2 ans} en fixe aux dates suivantes

M. Gorceix 1^{er} juin 1872

M. C. et R. 1^{er} oct. 1872

M. Lebeque 1^{er} janv. 1873.

Veuillez

